

NUMERO : 2025-144
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de Madame Lucile Limont, 26 avenue Paul Valéry, 95200 Sarcelles ayant pour objet l'animation d'une rencontre autour du métier d'illustratrice le vendredi 23 mai 2025,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la politique culturelle,

Décide :

Article 1 : De conclure un contrat avec Madame Lucile Limont, 26 avenue Paul Valéry, 95200 Sarcelles, ayant pour objet l'animation d'une rencontre autour du métier d'illustratrice le vendredi 23 mai 2025 pour un montant de 308.01 euros nets de taxes et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : Que la dépense sera imputée sur le budget communal

Fait à Sarcelles, le 04 juillet 2025.

Le Maire
Patrick HADDAD

